



AVIS OFFICIEL

PILIERES PUBLICS de

- Sierre
- Noès
- Granges

Sierre, le 3 septembre 2022

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Mohamad El Dirani** domicilié à 3960 Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle)	: No 285, Av. du Rothorn 9 A - Sierre
Enseigne	: Wanasah
Prestations	: Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et à l'emporter et / ou à livrer
Heures d'ouverture et de fermeture	: Du lundi au dimanche : 10h00 – 24h00. Vendredi et Samedi : 10h00 – 01h00.
Début de l'activité	: Dès le 4 octobre 2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 3 octobre 2022.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	PRVC	Visa
Date début de la publication	3 septembre 2022	
Date fin de la publication	3 octobre 2022	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 2 septembre 2022

Y:\ST\EDILITE03_Enquêtes BO\Enquêtes 2020\enquêtes 210820.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- Gf Invest – L'agence Invest, pour la construction de villas mitoyennes avec pompes à chaleur air-eau (villas N^{os} 1 à 8) au Moulin/Granges (Route du Canal Neuf) sur les parcelles N^{os} 15152, 15153, 15154, 15155 et 16723 (mutation des parcelles en cours) propriétés de Librastar SA, plan No 50 (zone de faible densité) coordonnées 2'602'098/1'123'229.
- Gf Invest – L'agence Invest, pour la construction de villas mitoyennes avec pompes à chaleur air-eau (villas N^{os} 9 à 19) ainsi que la construction d'un local technique au Moulin/Granges (Route du Canal Neuf) sur les parcelles N^{os} 15152, 15153, 15154, 15155 et 16723 (mutation des parcelles en cours) propriétés de Librastar SA, plan No 50 (zone de faible densité) coordonnées 2'602'064/1'123'203.
- M. Raphaël Gregoretti, par l'atelier d'architecture Immob2000 Sàrl, pour la pose d'une pergola en annexe à une maison d'habitation existante aux Pilettes (Impasse des Pyramides) sur la parcelle N^o 9421 propriété de Mme Nathalie Gregoretti et du requérant, plan N^o 34 (zone de faible densité) coordonnées 2'608'300/1'127'522 (cette publication remplace celle du 26 août 2022).
- PM Pascal Morand Sàrl, pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau aux Potagers/Granges (Route des Bousses) sur la parcelle N^o 16470 propriété de Mme et M. Myrtha et Raymond Boll, plan N^o 48 (zone de faible densité) coordonnées 2'601'910/1'122'880.
- PAC info Sàrl, par STG Swiss Technik Group, pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau à Chétroz (Rue du Stand) sur la parcelle N^o 7090 propriété de Mme et M. Catherine et Bruno Chailley, plan N^o 33 (zone de moyenne densité à aménager) coordonnées 2'608'431/1'127'108.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édition de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés à la réception des Services Techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	
Date début de la publication	2 septembre 2022	
Date fin de la publication	3 octobre 2022	